

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

ETUDE

décembre 2012

**Statistiques des risques
professionnels des non-salariés
et des chefs d'exploitation agricole**

Données nationales 2011

Statistiques des risques professionnels des non-salariés et des chefs d'exploitation agricole



Données nationales 2011

**DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES**

Responsable de la publication :

Alain PELC ☎ 01 41 63 80 02

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille-Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA)
- Accidents du travail"

Valérie LE CORRE ☎ 01 41 63 80 69

lecorre.valerie@ccmsa.msa.fr

Étude réalisée par :

Jean-Claude CHRETIEN ☎ 01 41 63 73 29

chretien.jean-claude@ccmsa.msa.fr

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	4
SOURCES ET DEFINITIONS	4
● Sources de données.....	4
● Définitions des indicateurs.....	5
● Champ de la population.....	5
I – Depuis 2008 le nombre d’affiliés baisse de 3 % à 6 % par année	7
II – Plus des 3/4 des accidents du travail proprement dit font l’objet d’un arrêt de travail indemnisé	8
1. Très majoritairement les accidents du travail proprement dit avec arrêt de travail des chefs d’exploitation concernent les hommes	8
a. Environ 46 % des accidents surviennent dans les élevages bovins.....	8
b. Depuis 2007 l’indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt diminue en moyenne de 2,2 % par année	9
2. Les animaux principalement en cause dans les accidents du travail avec arrêt.....	10
a. Environ une victime sur trois exerçait une activité en rapport avec les animaux vivants.....	10
b. Près de trois accidents sur quatre surviennent sur les lieux de production animale ou végétale.....	10
c. Pour un accident sur cinq, l’élément qui cause la lésion est un animal.....	10
d. Les pertes d’équilibre ou les chutes représentent presque le tiers des mouvements accidentels.....	11
e. Les fractures ou fêlures représentent près de 22 % des lésions occasionnées.....	11
f. Les scénarii les plus courants, associant les natures aux sièges de lésions, sont :.....	12

III – Les accidents mortels	12
1. En 2011, 78 non-salariés sont décédés à la suite d'un AT/MP	12
2. Sur la période de 2009 à 2011, 212 chefs d'exploitation sont décédés à la suite d'un accident de travail proprement dit	13
a. Pour 48 % des accidents mortels du travail proprement dit, les chefs d'exploitation agricole sont des éleveurs de bovins	13
b. Le tiers des décès est dû à l'utilisation d'un matériel ou d'une machine	13
IV – En 2011, 1 786 maladies professionnelles sont reconnues pour les chefs d'exploitation agricole	13
1. Les maladies professionnelles touchent principalement les femmes	14
a. L'indice de fréquence des maladies professionnelles pour les exploitants agricoles est en progression sur la période de 2007 à 2011	14
b. Les femmes deux fois et demi plus touchées que les hommes	14
2. Les troubles musculo-squelettiques représentent 89 % des maladies	15
3. Dans quatre cas sur cinq, les affections péri-articulaires sont à l'origine de la maladie professionnelle des femmes	15
Chiffres clés en 2011 (évolutions 2007-2011)	17
Liste des graphiques et des tableaux	19

Introduction

Le 1^{er} avril 2002, l'assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles (Atexa) est devenue une branche de protection sociale obligatoire.

Depuis cette date, la Caisse centrale de MSA exploite les données statistiques d'accidents du travail et des maladies professionnelles (AT/MP) provenant des caisses de MSA et du groupement d'assureurs.

L'étude ci-après porte sur les accidents du travail et les maladies professionnelles des non-salariés agricoles¹, survenus et reconnus en France métropolitaine en 2011.

Ces données sont celles présentées lors du Conseil supérieur des prestations sociales agricoles (CSPSA) et de la Commission nationale de prévention (CNP) du 5 décembre 2012.

Sources et définitions

● Sources de données

Les données proviennent :

- des déclarations d'accidents du travail et de maladies professionnelles des assurés de la MSA ou du groupement des assureurs agricoles (APRIA RSA) figurant dans les fichiers Oreade (ORigines et Evénements des Accidents des Exploitants),
- des fichiers d'affiliations SAEXA de la Ders (Direction des Etudes, des Répertoires et des Statistiques),
- des fichiers prestations Raamses (Régime Agricole d'Assurance Maladie, Statistique Et Santé) de la Ders,
- des enquêtes sur les accidents mortels réalisées par les services de « Prévention des Risques Professionnels » et de « Santé au Travail » des Caisses de Mutualité Sociale Agricole.

Ces données sont déclinées par types d'AT/MP, par circonstances de survenue des AT/MP, par secteurs d'activité, par sexe et âge des victimes.

Elles sont obtenues à l'aide des Systèmes d'information décisionnels (SID) Atexa et par interrogation des bases accidents et affiliations à l'aide du logiciel « IMPROMPTU ».

Ce sont celles mises à jour au début octobre 2012.

¹ A l'exception des départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de Moselle couverts par un régime spécifique. Par ailleurs les enfants (dont les données population ne sont pas connues), ne sont pas comptabilisés dans ces chiffres.

● Définitions des indicateurs

Nombre d'AT/MP

Accident ou maladie ayant donné lieu à reconnaissance au cours de la période considérée.

Nombre d'AT/MP indemnisés

Accident ou maladie ayant donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières au cours de la période considérée et donc pour lequel(le)s il n'y a pas eu d'arrêt de travail ayant donné lieu à paiement de prestations au cours des années précédentes.

Nombre d'AT/MP mortels

Accident ou maladie ayant entraîné le décès de la victime au cours de la période considérée.

Indice de fréquence des AT/MP reconnus

$$\frac{\text{Nombre d'accidents ou de maladies indemnisés} \times 1\,000}{\text{Nombre annuel de non salariés (ou chefs d'exploitation)}}$$

● Champ de la population

Les exploitants de la Moselle, du Bas-Rhin et du Haut-Rhin couverts pour le risque accident du travail par un régime local, ne sont pas affiliés à l'Atexa et ne figurent donc pas dans ces données.

La population non salariée concerne les statuts suivants :

- les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole,
- les conjoints de chefs d'exploitation travaillant sur l'exploitation,
- les aides familiaux,
- les enfants : affiliés âgés de 14 à 16 ans (20 ans dans certaines situations),
- les cotisants solidaires (depuis 2008) : personnes non-salariées agricoles dont l'importance de l'exploitation ne permet pas l'assujettissement au régime de protection sociale des non-salariés agricoles mais qui sont redevables d'une cotisation forfaitaire de solidarité (articles L. 731-23 et L. 731-24 du code rural).

Les données présentées concernent principalement les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole et sont déclinées pour certains indicateurs sur les autres statuts.

Aucune donnée pour le statut « enfant » n'est présentée car leurs affiliations ne sont pas connues et que très peu d'accidents les concernent.

Une catégorie de risque est attribuée à chaque exploitation ou entreprise. Elle correspond à l'activité principale de l'exploitation. Elles sont au nombre de 25 et sont réparties de la manière suivante :

- 01 - Maraîchage, floriculture
- 02 - Arboriculture fruitière
- 03 - Pépinières
- 04 - Cultures céréalières et industrielles "grandes cultures"
- 05 - Viticulture
- 06 - Sylviculture
- 07 - Autres cultures spécialisées
- 08 - Elevage bovin lait
- 09 - Elevage bovin viande
- 10 - Elevage bovin mixte
- 11 - Elevage ovins, caprins
- 12 - Elevage porcins
- 13 - Elevage de chevaux
- 14 - Autres élevages de gros animaux
- 15 - Elevage de volailles, de lapins
- 16 - Autres élevages de petits animaux
- 17 - Entraînement, dressage, haras, clubs hippiques
- 18 - Conchyliculture
- 19 - Cultures et élevages non spécialisés, polyculture, poly-élevage
- 20 - Marais salants
- 21 - Exploitations de bois
- 22 - Scieries fixes
- 23 - Entreprises de travaux agricoles
- 24 - Entreprises de jardins, paysagistes, de reboisement
- 25 - Mandataires des sociétés ou caisses locales d'assurances mutuelles agricoles

I – DEPUIS 2008 LE NOMBRE D’AFFILIES BAISSE DE 3 % A 6 % PAR ANNEE

En **2011**, 595 787 personnes (483 199 chefs d’exploitation agricole, 44 774 conjoints, 6 276 aides familiaux et 61 538 cotisants solidaires) ont été assurées à l’Atexa. Après une augmentation de 8,0 % du nombre d’affiliés en 2008 qui correspond à la première année d’affiliation des cotisants solidaires, le nombre d’affiliés a diminué en moyenne de 2,2 % de 2008 à 2011.

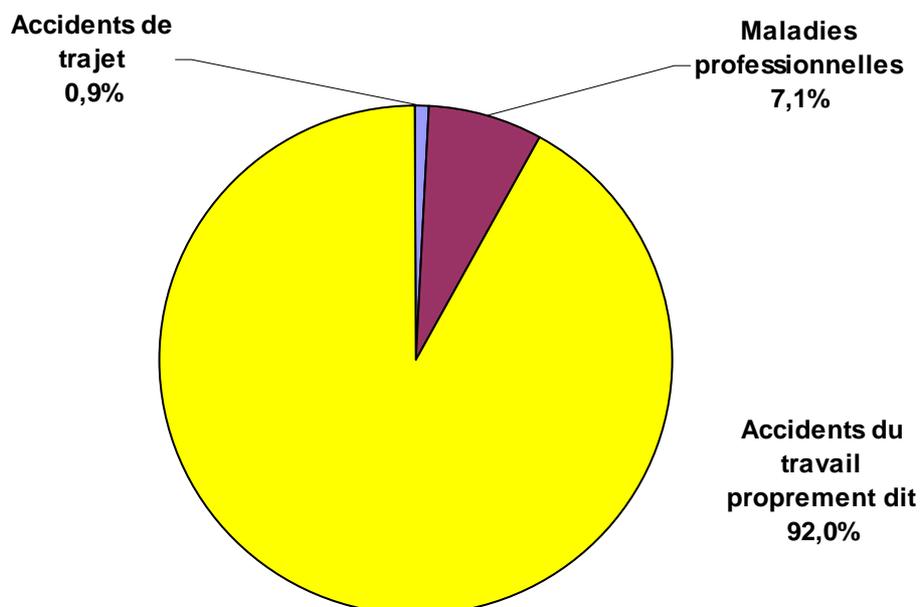
Les secteurs **des cultures céréalières** et **des élevages de bovins laitiers** regroupent le plus grand nombre d’affiliés et représentent respectivement 16,6 % et 16,0 % d’entre eux.

En 2007 étaient recensés 31 443 accidents de travail, trajet et maladies professionnelles (AT/MP). Depuis, ce nombre baisse à un rythme compris entre -2,8 % et -5,7 % par année (29 866 en 2008 ; 29 022 en 2009 ; 28 124 en 2010) pour atteindre 26 524 AT/MP en 2011.

Les chefs d’exploitation sont les principaux concernés avec 25 318 AT/MP soit 95,4 % du total de ceux-ci. Les conjoints de chefs d’exploitation sont touchés par 877 AT/MP, les cotisants solidaires par 220 et les aides familiaux par 109.

L’ensemble AT/MP est essentiellement constitué d’accidents du travail proprement dit, 24 396 en 2011, soit 92,0 % des AT/MP et, dans une moindre mesure de maladies professionnelles, 1 905, soit 7,1 % (graphique 1).

GRAPHIQUE 1 :
REPARTITION DES ACCIDENTS ET DES MALADIES AVEC ET SANS ARRET SELON LEUR TYPE (2011)



Source : MSA

II – PLUS DES 3/4 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT FONT L'OBJET D'UN ARRÊT DE TRAVAIL INDEMNISÉ

Les indemnités journalières (IJ) n'étant versées qu'aux chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole, les données présentées ci-après, sur les accidents du travail proprement dit avec arrêts indemnisés, ne concerneront que ceux rattachés à ce statut.

Au cours de l'année 2011, pour les chefs d'exploitation, 17 748 accidents de ce type ont donné lieu à un premier paiement d'indemnités journalières (accidents avec arrêt de travail indemnisé)², ce qui correspond à 76,1 % des 23 314 accidents du travail avec ou sans arrêt de travail.

Dans l'analyse qui suit, ces accidents de travail avec arrêt indemnisés seront dénommés « accidents avec arrêt ».

1. Très majoritairement les accidents du travail proprement dit avec arrêt de travail des chefs d'exploitation concernent les hommes

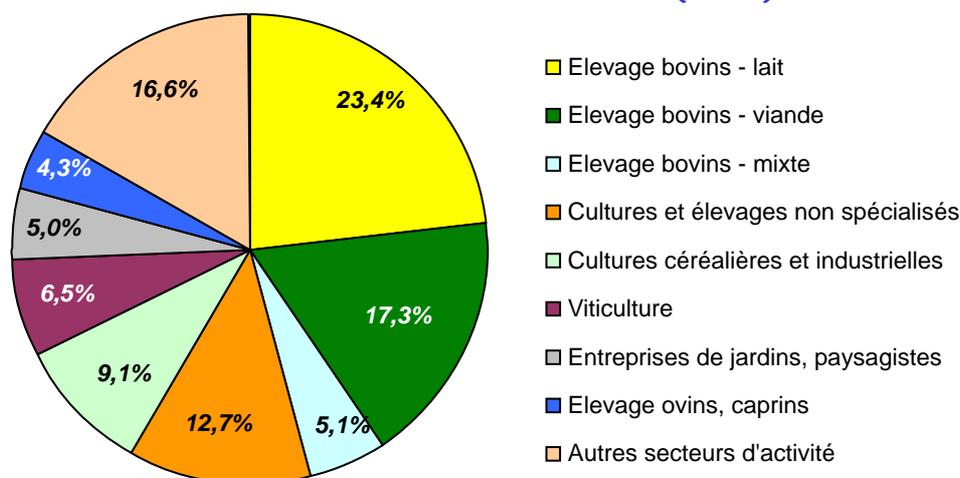
Les accidents avec arrêt de travail concernent avant tout **les hommes**. Ils totalisent 82,5 % des accidents alors qu'ils représentent 75,9 % des affiliés.

Les victimes ont principalement entre 50 et 59 ans (38,5 %) ou entre 40 et 49 ans (32,1 %). Cette répartition est proche de celle de la population avec respectivement 34,0 % et 32,0 % pour ces deux catégories d'âge.

a. Environ 46 % des accidents surviennent dans les élevages bovins

En 2011, 45,8 % des accidents se sont produits dans **les élevages de bovins** : 23,4 % dans les « élevages laitiers », 17,3 % dans les « élevages pour la viande », et 5,1 % dans les « élevages mixtes ». Les exploitations de « **cultures et élevages non spécialisés** » sont concernées par 12,7 % des accidents, les « **cultures céréalières et industrielles** » par 9,1 % et la « **viticulture** » par 6,5 % (graphique 2).

GRAPHIQUE 2 :
REPARTITION DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT AVEC ARRÊT SELON
LE SECTEUR D'ACTIVITE DE LA VICTIME (2011)



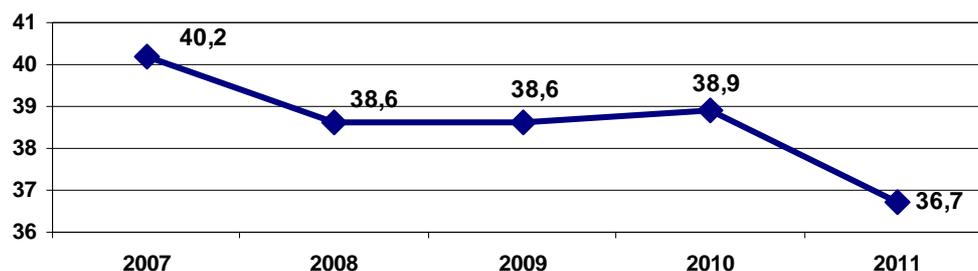
Source : MSA

² Accidents avec arrêt de travail : nombre d'accidents ayant donné lieu au versement d'indemnités journalières (après un délai de carence de 7 jours).

b. Depuis 2007 l'indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt diminue en moyenne de 2,2 % par année

Hormis une légère augmentation en 2009 (+ 1 %), l'indice de fréquence (nombre d'accidents pour 1 000 affiliés) a une tendance en diminution depuis 2007, avec une moyenne annuelle de - 2,2 %, pour atteindre son indice le plus bas en 2011 avec 36,7 (graphique 3). Ce dernier taux est surtout dû à une forte diminution du nombre d'accidents indemnisés en 2011 (- 7,1 %) alors que la population des chefs d'exploitation diminue seulement de - 1,6 %.

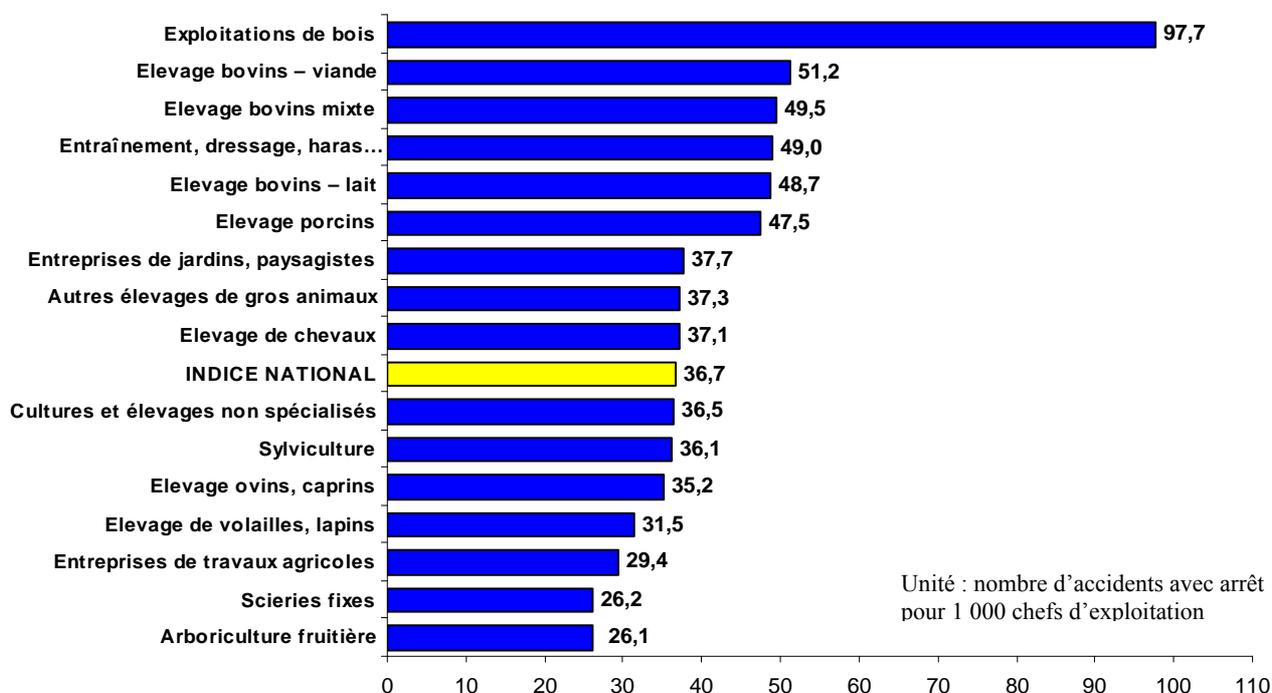
GRAPHIQUE 3 :
INDICE DE FREQUENCE – ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT (2007-2011)



Source : MSA

L'indice de fréquence est de loin le plus élevé pour les « **exploitations de bois** » avec 97,7 accidents avec arrêt pour 1 000 affiliés (graphique 4). Les trois secteurs d'élevages de bovins sont également très touchés par la fréquence des accidents.

GRAPHIQUE 4 :
INDICE DE FREQUENCE PAR SECTEUR D'ACTIVITE EN 2011



Source : MSA

2. Les animaux principalement en cause dans les accidents du travail avec arrêt

a. Environ une victime sur trois exerçait une activité en rapport avec les animaux vivants

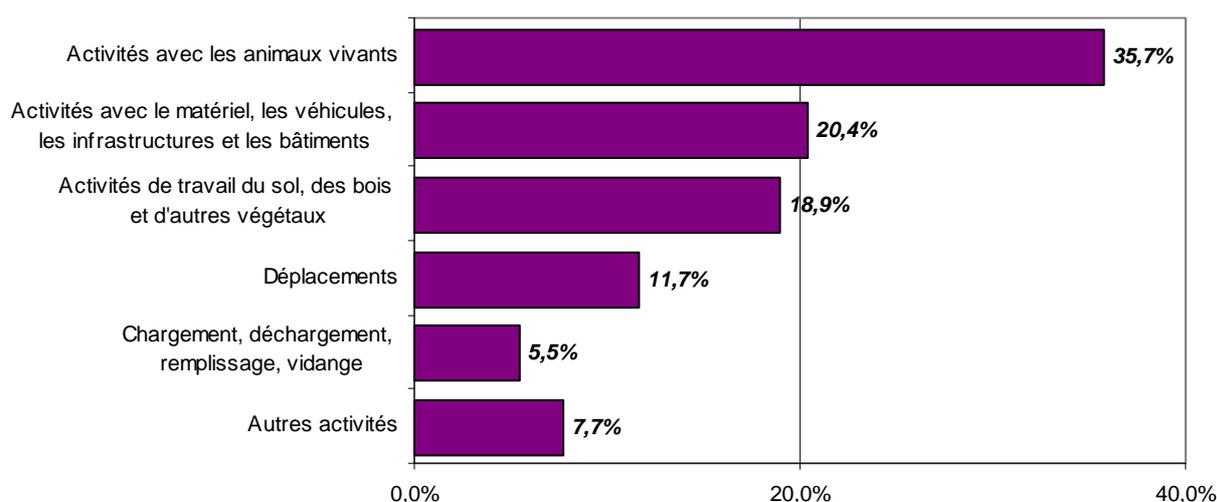
Lors de l'accident, les victimes exerçaient principalement des **activités en rapport avec les animaux vivants** (35,7 %) dont 28 % de celles-ci au cours d'opérations de manipulation et de contention d'animaux et 23 % lors des soins apportés aux animaux (graphique 5).

Les autres activités notables exercées au moment de l'accident sont en rapport avec **le matériel, les véhicules (hors déplacements), les infrastructures et les bâtiments**, qui occasionnent 20,4 % des accidents, dont 59 % pour la préparation, la maintenance, l'entretien et autres interventions sur les machines, les outils ou les véhicules.

Suivent ensuite, **les travaux du sol et des végétaux** avec 18,9 % des accidents, et **les déplacements**, 11,7 %, dont un peu plus de la moitié (54 %) surviennent lors de déplacements à pied.

Enfin les activités de chargement, déchargement, vidange et remplissage des moyens de transport ou des accumulateurs de matières concernent 5,5 % des accidents.

GRAPHIQUE 5 :
REPARTITION EN 2011 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT
SELON L'ACTIVITE EXERCEE PAR LA VICTIME



b. Près de trois accidents sur quatre surviennent sur les lieux de production animale ou végétale

Les accidents surviennent essentiellement sur les lieux de production animale ou végétale qui totalisent 74,1 % des cas (fermes et bâtiments d'exploitation sans précision : 21,2 % ; production animale : 32,2 % ; production végétale : 20,7 %) ou dans **les lieux de transport et de déplacements** (voies routières, chemin, voies ferrées, voies navigables, etc.) qui représentent 10,2 % des accidents.

c. Pour un accident sur cinq, l'élément qui cause la lésion est un animal

Dans 21,1 % des accidents avec arrêt les lésions sont surtout causées par des animaux et près des 3/4 sont des bovins (tableau 1).

Le contact de la victime avec des sols extérieurs ou avec leurs éléments constitutifs, généralement après une chute, est également une cause importante d'accident (13,1 %).

Dans 11,5 % des accidents, la dernière lésion constatée est due à des chocs ou contact avec des éléments de bâtiment (y compris les sols intérieurs des bâtiments).

Les tracteurs, machines et appareils mobiles ou à poste fixe sont impliqués dans 10,3 % des accidents, les outils motorisés ou à énergie dans 4,8 %.

TABLEAU 1
REPARTITION EN 2011 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT
PAR L'ELEMENT MATERIEL A L'ORIGINE DES LESIONS

ELEMENTS MATERIELS	Nombre d'accidents	%
Animaux	3 489	21,7%
Sols extérieurs	2 106	13,1%
Eléments de bâtiment	1 858	11,5%
Eléments végétaux non transformés	1 195	7,4%
Outils à mains non motorisés	1 138	7,1%
Matériels et accessoires	860	5,3%
Outils à mains motorisés ou à énergie	768	4,8%
Machines et appareils mobiles	750	4,7%
Tracteurs agricoles et tracteurs forestiers	564	3,5%
Autres installations et équipements	523	3,2%
Autres véhicules ou équipements de transport	471	2,9%
Eléments contenant	451	2,8%
Machines et appareils à postes fixes	344	2,1%
Véhicules routiers	205	1,3%
Autres éléments ³	520	3,2%
Absence d'élément matériel	856	5,3%
<i>Sous total</i>	<i>16 098</i>	<i>100%</i>
Elément matériel inconnu	1 650	
Total	17 748	

Source : MSA

d. Les pertes d'équilibre ou les chutes représentent presque le tiers des mouvements accidentels

Les pertes d'équilibre ou les chutes de l'accidenté sont à l'origine de 31,4 % des accidents.

Viennent ensuite les mouvements d'animaux, 18,1 %, les faux mouvements ou mouvements avec effort, 14,5 % et les chocs de la victime avec un objet, 13,7 %.

e. Les fractures ou fêlures représentent près de 22 % des lésions occasionnées

Les fractures ou fêlures (21,9 % des cas), **les lésions superficielles et les contusions** (17,1 %), **les plaies** (14,5 %) et **les entorses ou foulures** (12,8 %) constituent les principales natures de lésions physiques (tableau 2).

³ Autres éléments : autres éléments solides, produits chimiques et de traitement, électricité, éléments atmosphériques...

Tableau 2

REPARTITION EN 2011 DES ACCIDENTS DU TRAVAIL PROPREMENT DIT PAR LA NATURE DE LA LESION

NATURES DES LESIONS	Nombre d'accidents	%
Fracture, fêlure	3 579	21,9%
Lésion superficielle, contusion	2 802	17,1%
Plaie	2 365	14,5%
Entorse, foulure	2 099	12,8%
Douleur d'effort, lumbago	1 478	9,0%
Lésion d'un muscle ou d'un tendon	1 352	8,3%
Autres lésions	1899	11,6%
Lésions multiples	776	4,7%
<i>Sous-total</i>	<i>16 350</i>	<i>100%</i>
Nature de lésion non précisée	1 398	
Total	17 748	

Source : MSA

Les lésions se localisent beaucoup **sur les membres supérieurs**, 34,6 %, avec principalement **les mains**, 18,2 %, dont 66 % aux doigts seulement. **Les membres inférieurs** sont aussi touchés, 33,3 %, dont 31,2% de ceux-ci au niveau **des genoux** et 24,3 % sur **les chevilles**.

Le rachis lombaire et sacré⁴ est également une zone très touchée (10,6 %).

f. Les scénarii les plus courants, associant les natures aux sièges de lésions, sont :

- les fractures ou fêlures aux mains (essentiellement les doigts), aux poignets, genoux, pieds et chevilles et au thorax (sternum, côtes),
- les lésions superficielles ou contusions au tronc, rachis, thorax, épaules et aux genoux,
- les plaies aux mains (plus particulièrement aux doigts) et à la tête,
- les entorses et foulures aux genoux et chevilles,
- les douleurs d'effort et lumbagos dans le bas du dos.

III – LES ACCIDENTS MORTELS

1. En 2011, 78 non-salariés sont décédés à la suite d'un AT/MP

En 2011, 72 non-salariés sont décédés à la suite d'un accident de travail proprement dit, cinq à la suite d'un accident de trajet et un à la suite d'une maladie professionnelle.

Ce nombre de décès, qui se situe entre 78 et 88 de 2007 à 2011, connaît son niveau le plus bas en 2011 avec 78 AT/MP mortels enregistrés.

Les chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole sont principalement concernés avec 71 décès sur les 78 de 2011. Les autres décès se répartissent entre les cotisants de solidarité (trois accidents), les aides familiaux et conjoints (deux accidents chacun).

⁴ Bas du dos.

2. Sur la période de 2009 à 2011, 212 chefs d'exploitation sont décédés à la suite d'un accident de travail proprement dit

Au vu du faible nombre d'accidents mortels pour une année, les indicateurs et circonstances des décès à la suite d'un accident mortel du travail sont étudiés sur une période de trois ans cumulés.

a. Pour 48 % des accidents mortels du travail proprement dit, les chefs d'exploitation agricole sont des éleveurs de bovins

De 2009 à 2011, 212 chefs d'exploitation agricole sont décédés à la suite d'un accident mortel de travail proprement dit.

Les décès concernent essentiellement les hommes (206 accidentés) et concernent principalement les classes d'âges de 50 à 59 ans, soit 45,8 %, et de 40 à 49 ans, soit 27,8 %.

Les éleveurs de bovins sont particulièrement concernés avec 101 personnes décédées, soit 47,9 % des 212 victimes (24,2 % pour les « éleveurs de bovins lait », 15,2 % pour « les éleveurs de bovins viande », et 8,5 % pour « les éleveurs de bovins-mixte »). Les autres principaux accidentés sont des exploitants de cultures et d'élevages non spécialisés, 26 victimes, soit 12,3 %, et des exploitants de cultures céréalières, 17 victimes, soit 8,1 %.

b. Le tiers des décès est dû à l'utilisation d'un matériel ou d'une machine

Pratiquement le tiers des décès (32,1 %), survient lors de l'utilisation d'une machine fixe ou mobile, d'un tracteur ou d'un outil motorisé et sont dus principalement à des happements par un élément de machine ou à des écrasements.

Viennent principalement ensuite les décès d'origine cardio-vasculaire, 28 victimes soit 13,2 % des accidents, ceux impliquant des animaux, 19 victimes, 9,0 %, ceux consécutifs à des chutes d'arbres ou de branches, 18 victimes, 8,5 % et, ceux survenant après une chute de hauteur, 17 victimes, 8,0 %.

Par ailleurs, 17 décès d'exploitants agricoles (soit 8,0 % des décès), ont été reconnus comme des suicides ayant un lien direct avec des difficultés professionnelles ou financières.

Enfin 10 accidents mortels sont survenus sur route lors d'un déplacement professionnel.

IV – EN 2011, 1 786 MALADIES PROFESSIONNELLES SONT RECONNUES POUR LES CHEFS D'EXPLOITATION AGRICOLE

En 2011, 1 905 maladies professionnelles avec ou sans arrêt de travail sont reconnues pour les non-salariés agricoles (7,2 % des AT/MP).

Ce nombre, qui reste fluctuant suivant les années (entre 1587 et 1922 maladies), est proche de celui de l'année 2010 où 1 922 maladies avaient été enregistrées.

Les maladies professionnelles concernent avant tout les chefs d'exploitation agricole avec 1 786 cas soit 93,8 %. Les conjoints sont concernés par 107 maladies professionnelles (5,6 %). Pour les autres statuts, très peu de maladies sont reconnues.

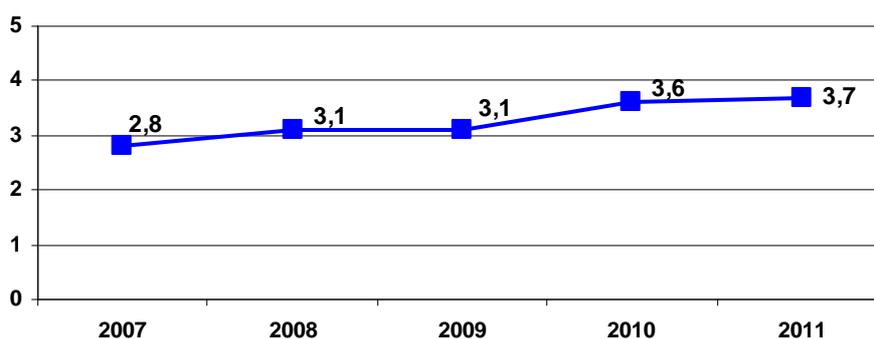
1. Les maladies professionnelles touchent principalement les femmes

a. L'indice de fréquence des maladies professionnelles pour les exploitants agricoles est en progression sur la période de 2007 à 2011

Sur les 1 786 maladies professionnelles des chefs d'exploitation agricole, 94,8 % sont reconnues dans le cadre d'un tableau (0,4 % au titre du système complémentaire avec tableau par la CRRMP⁵) et 5,2 % hors tableau.

L'indice de fréquence des maladies professionnelles avec et sans arrêt (graphique 6) est en progression sur la période de 2007 à 2011 avec toutefois une évolution très faible de 2010 à 2011 (de 3,6 maladies professionnelles pour 1 000 chefs d'exploitation à 3,7).

GRAPHIQUE 6 :
INDICE DE FREQUENCE – MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC ET SANS ARRÊT (2007-2011)



Source : MSA

Cet indice de fréquence est de loin le plus élevé pour les « **éleveurs de volailles et lapins** » avec 12,6 maladies professionnelles avec et sans arrêt pour 1 000 exploitants. Ensuite les plus touchés sont les « **éleveurs porcins** » avec un indice de 6,1, les « **éleveurs de bovins laitiers** », 5,0 et les « **éleveurs de bovins mixte (lait+viande)** », 4,5.

b. Les femmes deux fois et demi plus touchées que les hommes

Le nombre de maladies professionnelles reconnu chez les hommes (55,8 % des maladies) est supérieur à celui des femmes (44,2 %). Mais l'indice de fréquence des maladies est deux fois et demi plus élevé pour les femmes que pour les hommes avec 6,8 cas pour 1 000 femmes et 2,7 cas pour les hommes en 2011.

Les femmes du secteur des « **élevages de volailles et lapins** » avec 21,1 maladies pour 1 000 exploitants présentent un indice particulièrement élevé (hommes 7,9).

Les victimes, tout genre confondu, sont essentiellement âgées de **50 à 59 ans** avec 50,3 % des personnes atteintes d'une maladie. La classe d'âge de **40 à 49 ans** est également très représentée avec 32,5 % des victimes.

Pour ces deux classes d'âges, la surreprésentation des femmes se confirme avec un indice de 9,4 maladies pour 1 000 non-salariés, alors qu'il est de 4,1 pour les hommes, pour les victimes âgées de 50 à 59 ans. Pour celles âgées de 40 à 49 ans l'indice est de 7,5 pour les femmes contre 2,7 pour les hommes.

⁵ Commission Régionale de Reconnaissance des Maladies Professionnelles

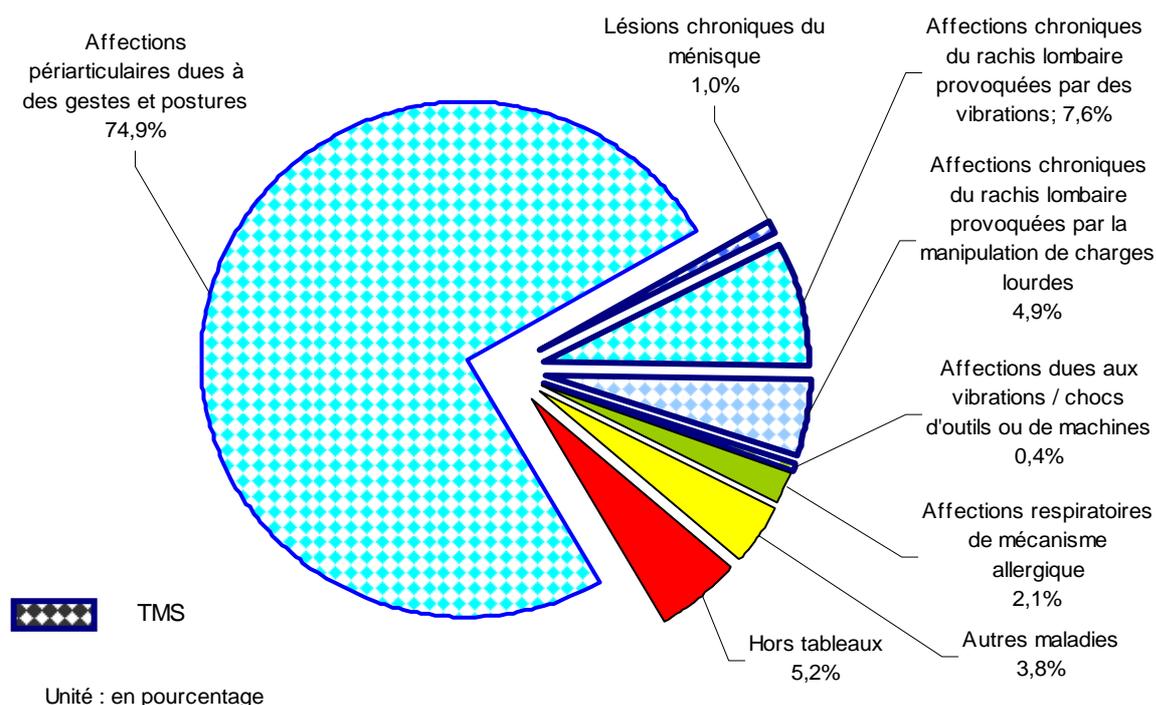
2. Les troubles musculo-squelettiques représentent 89 % des maladies

Les maladies professionnelles dominantes ayant fait l'objet d'une reconnaissance sont les **troubles musculo-squelettiques**⁶ (TMS) avec 88,9 % des maladies reconnues, soit 1 581 cas. Les **affections péri-articulaires dues à des gestes et postures**, inscrites au tableau de maladie n° 39 du régime agricole, représentent 84,3 % des TMS et 74,9 % du total des maladies professionnelles (graphique 7).

Les **affections chroniques du rachis lombaire provoquées par des vibrations**, inscrites au tableau de maladie n° 57, représentent 7,6 % des maladies et leur part dans les TMS est de 8,5 %. Les **affections chroniques du rachis lombaire provoquées par la manipulation manuelle et habituelle de charges lourdes**, inscrites au tableau de maladie n° 57 bis, représentent respectivement 4,9 % des maladies professionnelles et 5,5 % des TMS.

Parmi les autres maladies, les affections respiratoires professionnelles de mécanisme allergique, inscrites au tableau de maladie n°45, sont les plus représentées avec 2,1 % du total des maladies professionnelles. Ces affections sont notamment consécutives à l'inhalation de poussières végétales ou animales. C'est le cas de 64,1 % des affections respiratoires de ce tableau.

GRAPHIQUE 7 :
REPARTITION EN 2011 DES MALADIES PROFESSIONNELLES AVEC OU SANS ARRÊT SELON LEUR NATURE



Source : MSA

3. Dans quatre cas sur cinq, les affections péri-articulaires sont à l'origine de la maladie professionnelle des femmes

Pour les chefs d'exploitation agricole, 39,6 % des affections péri-articulaires (tableau n° 39 des maladies du régime agricole) se localisent au niveau du canal carpien. Suivent après les affections de l'épaule avec 31,1 % et celles du coude avec 15,7 %.

Les mouvements répétitifs ou le travail répétitif sont généralement à l'origine de ces

⁶ Les troubles musculo-squelettiques (TMS) regroupent les maladies professionnelles figurant aux tableaux de maladies n° 29, 39, 53, 57 et 57 bis du régime agricole.

affections et ils représentent respectivement 86,4 % et 6,8 % des affections péri-articulaires.

Elles sont plus nombreuses chez les femmes que chez les hommes, respectivement 690 cas soit 51,8 % des affections, 643 cas et 48,2 % des affections.

Ces affections sont plus fréquentes chez les femmes, avec 87,3 % du total des maladies qui leurs sont reconnues. Ce pourcentage est nettement supérieur à celui des hommes avec 64,6 % de leurs maladies.

Enfin ces affections sont plus particulièrement nombreuses pour les non-salariés :

- des « élevages de bovins laitiers » (25,5 % des affections péri-articulaires),
- des « exploitations de cultures et élevage non spécialisées » (10,2 %),
- des « élevages de volailles et lapins » (10,0 %),
- de la « viticulture » (9,9 %),
- des « élevages de bovins pour la viande » (9,2 %).

Toutefois les « éleveurs de volailles et lapins » continuent à avoir la plus forte fréquence de reconnaissance de cette maladie avec 10,4 cas pour 1 000 chefs d'exploitation.

CHIFFRES CLES EN 2011 (EVOLUTIONS 2007-2011)

Non salariés agricoles

- 595 787 personnes affiliées à l'Atexa (diminution des affiliés de -2,2 % en moyenne par année de 2008 à 2011).
- 26 528 AT/MP : 24 392 accidents du travail proprement dit, 227 accidents de trajet, 1 905 maladies professionnelles (diminution des AT/MP de -4,2 % en moyenne par année de 2007 à 2011).
- 78 décès de non-salariés agricoles (72 accidents du travail, cinq accidents de trajet et une maladie professionnelle mortelle).

Chefs d'exploitation agricoles

- 483 199 chefs d'exploitation agricole.
- 25 318 AT/MP pour les chefs d'exploitation : 23 314 accidents du travail, 218 accidents de trajet, 1 786 maladies professionnelles.
- 71 décès pour les chefs d'exploitation.
- La moitié des personnes décédées sont des éleveurs de bovins et près du tiers des décès survient lors de l'utilisation d'une machine ou d'un matériel.
- 17 748 accidents du travail indemnisés.
- Les ¾ des accidents font l'objet d'une indemnisation.
- 82,5 % des victimes d'accidents indemnisés sont des hommes.
- 37 % des victimes sont âgées de 50 à 59 ans.
- 45,8 % des accidents dans les élevages de bovins.
- Indice de fréquence des accidents du travail avec arrêt en 2011 : 36,7 accidents pour 1 000 chefs (baisse moyenne de -2,2 % par année).
- Les exploitations de bois ont l'indice de fréquence le plus élevé : 97,7.

- Une victime sur trois exerce des activités en rapport avec les animaux vivants.
- Les ¾ des accidents surviennent sur les lieux de production animale ou végétale.
- Les animaux sont impliqués dans un accident sur cinq et les ¾ sont des bovins.
- Le tiers des mouvements accidentels sont des pertes d'équilibre et chutes de la victime.
- Les fractures et fêlures (21,9%), les lésions superficielles et contusions (12,8%) constituent les principales natures de lésions physiques.
- Les membres supérieurs sont les plus touchés : 34,6% des accidents.
- 93,8 % (1 786) des maladies reconnues concernent les chefs d'exploitation.
- Indice de fréquence des maladies professionnelles avec et sans arrêt en 2011 : 3,7 maladies pour 1 000 chefs.
- Indice de fréquence élevé pour les éleveurs de volailles et lapins : 12,6.
- Les femmes deux fois ½ plus touchées par les maladies professionnelles.
- 50,3 % des victimes sont âgées de 50 à 59 ans.
- Les TMS représentent 88,9 % des maladies : les affections péri articulaires (tableau n°39) à elles seules 74,9 % du total.
- Les affections péri articulaires concernent plus les femmes.
- Les éleveurs de volailles et lapins ont la plus forte fréquence avec 10,4 maladies pour 1 000 chefs d'exploitation.

Sigles utilisés :

APRIA RSA	: Réunion de sociétés d'assurances.
AT/MP	: Accidents du travail – Maladie professionnelle.
Atexa	: Assurance accidents du travail et maladies professionnelles des exploitants agricoles.
Ders	: Direction des études, des répertoires et des statistiques.
IJ	: Indemnité journalière.
MSA	: Mutualité sociale agricole.
Oreade	: Origine et évènements des accidents des exploitants.
Raamses	: Régime agricole d'assurance maladie statistiques et santé.
SAEXA	: Flux de suivi des affiliations des exploitants agricoles.
TMS	: Troubles musculo-squelettiques.
CSPSA	: Conseil supérieur des prestations sociales agricoles.
CNP	: Commission nationale de prévention.
CRRMP	: Commission régionale de reconnaissance des maladies professionnelles.

LISTE DES GRAPHIQUES ET DES TABLEAUX



Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition des accidents et des maladies avec et sans arrêt selon leur type (2011)	7
Graphique 2 : Répartition des accidents du travail proprement dit avec arrêt selon le secteur d'activité de la victime	8
Graphique 3 : Indice de fréquence – accidents du travail proprement dit (2007-2011).....	9
Graphique 4 : Indice de fréquence par secteur d'activité en 2011.....	9
Graphique 5 : Répartition en 2011 des accidents du travail proprement dit selon l'activité exercée par la victime.....	10
Graphique 6 : Indice de fréquence – maladies professionnelles avec et sans arrêt (2007-2011)	14
Graphique 7 : Répartition en 2011 des maladies professionnelles avec ou sans arrêt selon leur nature	15

Liste des tableaux

Tableau 1 : Répartition en 2011 des accidents du travail proprement dit par l'élément matériel à l'origine des lésions	10
Tableau 2 : Répartition en 2011 des accidents du travail proprement dit par la nature de la lésion	11